

chies minces, et séchées au feu ou au soleil, ce qu'on appelle dans le pays *de la viande sèche*. Une autre manière de conserver cette viande longtemps est de la pilor et de la mêler avec du suif fondu, puis, de la mettre dans des sacs de peaux qui ont été grattés d'un côté et qui ont encore le poil de l'autre : cette préparation s'appelle *Pimeteikum*. Cette sorte de provision est très nourrissante, et toujours à la main du voyageur, qui nage dans les canots ou qui rame dans les barges ; il s'en nourrit avec goût, ce que ne feraient pas volontiers les habitans des villes. Les missionnaires de la Rivière Rouge en font assez ordinairement leur nourriture journalière, dans leurs voyages, la préférant à des vivres salés ; on s'accoutume à tout. L'évêque de Juliopolis, pendant le long voyage qu'il fit cet été, depuis le 19 juin jusqu'au 29 juillet, qu'il atteignit le Mississipi à la chute St. Antoine ou rivière St. Pierre, n'a pas fait difficulté de s'en nourrir, lorsqu'il manquait de viande fraîche, quoiqu'il eut abondance de provisions salées, tels que jambons, langues etc. Lorsque ce *pimeteikum* est fait avec de la graisse de moël, comme on l'appelle dans le pays, un palais accoutumé à manger la première préparation, trouve cette dernière délicieuse. Cette graisse de moël se tire des os des animaux, concassés ou pilés et bouillis dans de l'eau ; la graisse qui en sort surnage, on l'enlève, on la fait bouillir, pour la faire cuire : en se refroidissant, elle prend la consistance et la couleur du beurre fondu, elle est excellente pour les fritures. Les chasseurs font, à chaque tour de chasse, une assez grande quantité de cette espèce de graisse. Ces tours de chasse ont lieu deux fois par été : du 20 juin au 15 août, et du 20 septembre à la Toussaint, sont les époques ordinaires du départ et du retour. Les charrettes sont, depuis quelques années, traînées par des bœufs, en grande partie ; d'autres par des chevaux, les meilleurs coursiers sont réservés pour courir la vache ; exercice violent qui les ruine en peu d'années. La course ne se fait pas par tout le monde ; les Métis, accoutumés à cet exercice dès l'enfance, sont ceux qui réussissent le mieux. Un coureur habile, monté sur un coursier bien dressé, tue jusqu'à sept vaches sans s'arrêter ; il charge son fusil en allant toujours au galop.

Quoiqu'il parte une grande quantité de personnes, à chaque tour de chasse, il en reste néanmoins un plus grand nombre pour la culture de la terre. Cette terre produit très bien tous les grains et légumiers qui se cultivent en Canada. Depuis que les cultivateurs ont pu se procurer des charrues et des bœufs, ils se sont mis à cultiver des champs plus étendus que dans les commencemens de la colonie. Si le cultivateur était encouragé par la perspective de la vente des produits de ses récoltes, il se ferait une assez grande exportation de grains, au moins relativement à la population du pays. Il en serait de même des animaux domestiques vivans ou en salaisons. On voit que ce pays peut nourrir largement ses habitans. Mais avec le produit des terres et des animaux, il ne leur donnera pas le moyen d'acheter leurs habits, ce qu'il leur a pourtant fallu faire pendant longtemps. Depuis quatre ou cinq ans, les moutons étant devenus assez communs, ceux qui savaient faire des étoffes en ont profité pour habiller leurs familles, mais il n'y avait que quelques européens qui connaissent cette branche d'industrie. Les Canadiens qui avaient pris des femmes du pays étaient dans l'impossibilité de tirer parti de la laine de leurs moutons ou du lin que leurs terres pouvaient produire. L'évêque de Juliopolis sentait ce besoin, mais il n'avait pas le moyen d'y pourvoir : il fallait faire venir des tisserandes et les payer ; pour cela il fallait des passages et de l'argent, choses qu'il n'avait point. En remontant à la Rivière Rouge, en 1837, avec Sir George Simpson, ce gentilhomme faisait remarquer, un jour, la bonne étoffe dont les Canadiens qui formaient l'équipage du canot, étaient habillés. L'évêque de Juliopolis lui dit : cette industrie manque à la Rivière Rouge, mais il faudrait l'y introduire. Il lui répondit aussitôt : je ferai monter et payerai deux tisserandes canadiennes pendant trois ans, si vous voulez vous charger de les faire engager, leur fournir un logement et les nourrir pendant le même tems. L'évêque accepta, et en 1838, deux tisserandes montèrent à la Rivière Rouge, et firent occupées à montrer leur métier aux femmes et aux filles qui désirèrent l'apprendre. Ceux qui eurent le bon esprit de profiter de cet avantage, s'habillent maintenant avec de bonnes étoffes, fabriquées dans leurs maisons. Ceux qui n'en ont pas profité, regrettent la faute qu'ils ont commise et désirent la réparer. Ils pourront le faire après l'arrivée des Sœurs-Grises, qui doivent monter le printemps prochain. Ces filles courageuses, outre l'éducation qu'elles donneront aux personnes de leur sexe, leur montreront, de plus, la manière de cultiver la laine et le lin, la tenue du ménage, la cuisine et l'économie. Leur arrivée dans le pays, produira, il n'en faut pas douter, un bien inestimable, sous le rapport de l'éducation et de l'industrie.

Il y a, à la Rivière Rouge, plusieurs écoles élémentaires, catholiques et protestantes : une surtout tenue par un maître et une maîtresse, venus d'Angleterre, qui donnent principalement aux enfans des membres de l'hon. compagnie, une éducation analogue à la fortune de leurs pères.

Sur la pointe que forme la Rivière Assineboine, on se jetant dans la Rivière Rouge, est bâti le Fort Garry. Il est entouré de murs, et flanqué de quatre bastions munis de canons ; dans son enceinte, il y a une très belle maison, qui sert de demeure au gouverneur d'Assineboya, qui expédie les affaires du pays, en l'absence du gouverneur général de Rupert's land. Plusieurs vastes hangars et magasins, des logements pour les engagés, une prison, une cour de justice, où sont jugées les causes majeures, quatre fois par année, par un juge recorder, nommé depuis quatre ans ; les petites causes sont jugées par les magistrats, qui sont au nombre de huit ou neuf. La réunion

de tous les magistrats, ayant à leur tête le gouverneur, jugeait aussi les causes majeures, avant qu'il y eut un juge. Il y a aussi une douane ou impôt de 4 par cent, sur toutes les importations, excepté les livres, faites par la compagnie ou autres commerçans du pays. Cette levée d'argent sert pour les travaux publics, chemins, ponts, etc.

Dix-huit ou vingt milles plus bas que le Fort Garry, et à douze lieues du Lac Winipick, est le fort de Pierre ou nouveau Fort Garry, plus vaste que le premier, et qui n'est pas encore fini. De petits vaisseaux naviguent entre ce fort et la Rivière au Brochet, au fond du Lac Winipick, pour le transport des marchandises, qui viennent en barges de la factorerie d'York, ou des différens produits de la Rivière Rouge qui sont acheminés vers la même factorerie ou autres postes du pays.

Dès le commencement de sa colonie, Milord Selkirk avait appointé un gouverneur pour gérer les affaires du pays. Ce mode de gouvernement a subsisté jusqu'en 1825. Pendant ce laps de tems, il y avait un magasin tenu au nom et par un commis de l'hon. compagnie dans le fort Douglass, qui était le fort de la colonie. Les colons avaient leurs besoins à ce magasin, en présentant leur demande signée par le gouverneur ; les comptes étaient payés par Lord Selkirk, qui était censé s'attendre à être remboursé par les colons en produit du pays, quand il y en aurait ; ce remboursement n'a jamais eu lieu pour le plus grand nombre. Après le départ du dernier gouverneur en 1825, les affaires de la colonie furent gérées par un membre de l'hon. compagnie, qui avait le titre de gouverneur. Son successeur a maintenant le titre de gouverneur d'Assineboya, qui est le nom du territoire de la Rivière Rouge. Ce gentilhomme est chargé de la gestion de toutes les affaires de la colonie et de l'hon. compagnie, en l'absence du gouverneur général de Rupert's land. Le nom de Rupert, que porte le territoire de la Baie d'Hudson, est celui d'un prince havois, cousin du roi Charles II, qui lui donna conjointement, avec quelques nobles anglais, la propriété de l'immense étendue de terrain, dont jouit, exclusivement à tout autre commerçant, l'hon. compagnie de la Baie d'Hudson ; cette charte est de 1670.

Il n'y eut ni argent, ni papier monnaie en circulation, depuis la fondation de la colonie jusqu'en 1823. L'hon. compagnie émit alors des billets d'un chelin, de cinq chelins et de vingt ou d'une livre sterling, qui est le cours du pays. Il n'était pas facile de se procurer de cet argent dans des années de disettes de tous produits agricoles ; cependant cette même année, le magasin fut transporté dans le fort de la compagnie, qui ne vendit plus qu'argent comptant, comme on a toujours fait depuis cette époque. Quelques années plus tard on introduisit des sous pour la facilité des petits paiemens.

Le prix des marchandises, aux magasins, est calculé sur le prix d'achat en Angleterre, à tant par cent ; de sorte que les prix changent tous les ans. Un tarif est envoyé, tous les ans, de la factorerie d'York, et les commis le suivent strictement.

Le premier moulin-à-vent fut en état de moudre vers la fin de 1825 ; le gouverneur de la colonie, qui l'avait fait construire, l'avait vendu à un particulier avant son départ la même année. Il mit dans le contract l'obligation de moudre pour les habitans et de prendre la mouture du Canada ; un an ou deux plus tard, il eut la permission de prendre le dixième, ce qui est le taux de tous les moulins du pays. Il faut remarquer qu'un moulin n'est guère lucratif dans un pays où le grain ne se vend pas. Il y a maintenant dix-huit moulins-à-vent et un à eau, qui appartiennent tous à des particuliers. Avant l'érection du 1er. moulin on était réduit à moudre avec des moulins de serce, ce qui donnait un grand travail et d'assez méchante fleur. Mais alors, le bled était en si petite quantité, qu'il n'y avait qu'à l'approcher des grandes fêtes qu'on pu se résoudre à en moudre un peu. On voit par ce récit, que le pain qui manquait, à l'arrivée des missionnaires, a continué de manquer plus ou moins généralement pendant une dizaine d'années : les légumiers manquaient dans la même proportion. La nourriture de tout le monde était donc, de la viande seule, et sans autre assaisonnement que du sel qui se fait d'une belle qualité, en plusieurs endroits du pays. Ce sel ne conserve pourtant pas la viande aussi bien que celui qui vient d'Europe, dont on se sert pour les salaisons.

*A continuer.*

## BULLETIN.

*Faits divers.—Adieu à M. Guillot.*

Mardi dernier, cinq membres de l'ordre des RR. PP. Oblats, sont venus recevoir, à la cathédrale, leur mission, pour se rendre immédiatement à St. Jacques de l'Acadian où ils sont appelés par M. Paré, curé de la paroisse, afin d'y commencer, jeudi soir, les exercices de leur institut.

Le bill de judicature du Bas-Canada est passé à la Chambre d'Assemblée ainsi que le bill pour incorporer les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

Mercredi, le 22 du courant, M. le Dr. Beaubien a été élu, par acclamation, représentant de la cité de Montréal.

M. Guillot vient encore de régaler le public d'un nouvel échantillon de sa charité et de sa tolérance. Il en a tant, ce bon M. Guillot, qu'il en oublie jusqu'aux premiers principes de la raison et du bon sens. Quoi ! direz-vous, M. Guillot, manquer de principes ? Mensonges, calomnies, car il en a, M. Guillot, des principes, et de très commodes. Jugez-en vous-mêmes. Ne